

LES VARIANTES DES MORPHEMES DE LA SUBORDINATION EN PHRASE SIMPLE EN FRANCAIS DE CÔTE D'IVOIRE

Béatrice Akissi Boutin
Université Toulouse 2 (France)
ILA, Université de Cocody (Côte d'Ivoire)
boubeaki@hotmail.com

Résumé

L'étude porte sur trois morphèmes de subordination en phrase simple : *que*, introducteur de complétives ou de relatives ; *de*, introducteur de syntagmes verbaux à l'infinitif (ces deux morphèmes appartenant au français standard, ou commun) et *pour*, introducteur de syntagmes verbaux à l'infinitif (spécifique du français de Côte d'Ivoire). Elle s'inscrit dans une démarche contrastive, qui met en regard les propriétés en partie proches et en partie différentes du français standard, du dioula et du baoulé.

Après la vérification de l'existence, en français de Côte d'Ivoire, de certaines tendances du français commun actuel concernant l'extension de l'utilisation des complétives par *que*, l'analyse se centre sur la possibilité d'alternance de constructions subordonnées en phrase simple introduites par ces trois morphèmes subordonnants et de constructions subordonnées non introduites par ces morphèmes. Elle porte ensuite sur un type de subordination particulier, avec son morphème introducteur *pour*, qui n'existe pas en français « commun » et qui permet de compléter un verbe par un autre pour former un même constituant verbal, correspondant à un seul et même processus d'action.

Mots-clés : langues vernaculaires / Côte d'Ivoire, français (langue) / syntaxe, français (langue) / appropriation, langues en contact / Côte d'Ivoire, dioula (langue) / syntaxe, baoulé (langue) / syntaxe

Abstract

The article deals with three types of subordination markers within the clause: *que* 'that', which introduces complement or relative clauses; *de* 'to'/'of', which introduces infinitival verb phrases (these two morphemes also belong to standard French) and *pour* 'for'/'to', which also introduces infinitival verb phrases (and is specific to Ivory Coast French). The approach is a contrastive one, in that it systematically compares the relevant properties of Julia and Bawle which are in part close to and in part distinct from standard French.

After confirming the existence in Ivory Coast French of certain tendencies of present-day colloquial metropolitan French as far as the extension of the use of *que*-complement clauses is concerned, the analysis focuses on the possible alternation between subordinate constructions introduced by these three types of marker and those which are not so introduced. The article then deals with a particular type of subordinate construction, that introduced by *pour* 'for'/'to', which does not exist in colloquial metropolitan French, and which makes it possible to complete a given verb by another in terms of the same verbal constituent. The action-process designated thereby is one and the same.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Keywords : vernacular languages / Ivory Coast, french (language) / syntax, french (language) / appropriation, languages in contact / Ivory Coast, jula (language) / syntax, bawle (language) / syntax

1. INTRODUCTION

Il est généralement reconnu que le français de Côte d'Ivoire est, d'un point de vue sociolinguistique, le fruit d'une appropriation communautaire, par l'ensemble de la société ivoirienne. Il n'est pas une forme unique de français, mais se compose d'une pluralité de formes, allant du français académique ivoirien aux français populaires, voire au nouchi. Le français de Côte d'Ivoire est aussi le fruit d'une situation historique, sociale et linguistique complexe¹ dans laquelle sont entrées en contact diverses variétés de français (colonial, tirailleur, populaire urbain, standard de France contemporain, etc.) et les langues ivoiriennes (notamment le dioula et le baoulé, à la fois langues maternelles et véhiculaires largement répandus), supports de représentations et comportements cognitifs que ne véhicule pas le français standard. Cependant, en ce qui concerne la syntaxe, les interférences et autres explications substratistes sont difficiles à démontrer : parmi toutes les possibilités de constructions qui existent, et que met en lumière la typologie des langues, chaque communauté fait son choix, sans qu'on puisse actuellement déceler avec certitude ce qui le détermine.

Notre étude porte sur la possibilité d'alternance de constructions subordonnées introduites par les morphèmes de subordination *que*, *de* et *pour*, et de constructions subordonnées non introduites par ces morphèmes. Elle n'a pas pour but de décrire de façon exhaustive la subordination en français de Côte d'Ivoire, mais s'inscrit dans une démarche contrastive, qui permet de l'éclairer, par les propriétés en partie proches et en partie différentes du français standard, du dioula et du baoulé. Nous distinguons en effet ici, pour le français, deux variétés : celle spécifique au français de Côte d'Ivoire, notée FCI, et non utilisée par les autres locuteurs du français et celle du français commun ou français standard basique, à conception large, noté simplement F ou à déduire par défaut d'autre notation. Cette distinction s'appuie sur les recherches en lexiques-grammaires comparés du français (Guillet et La Fauci 1994 ; Labelle et Leclère 1995). Néanmoins, le qualificatif « standard » peut prêter à confusion : la variété de français qu'il détermine ici est celle commune aux locuteurs de France, de Côte d'Ivoire et d'ailleurs, quel que soit le registre de langue. De fait, des

¹ La situation du français, langue officielle en Côte d'Ivoire, véhiculaire, en cours de large vernacularisation, ne peut être saisie qu'au sein de la situation plurilingue générale du pays : plus de soixante ethnies y sont décomptées, réparties en quatre grands groupes culturels et linguistiques ayant chacun une langue dominante : groupes mandé (dioula), gur (sénoufo), kru (bété) et kwa (baoulé).

constructions réputées « populaires » ou « familières » seront évoquées dans l'analyse et pour ne pas être en contradiction avec la notion habituelle du terme *standard*, en opposition avec des variétés moins soutenues, nous préférons parfois le terme « français commun ». L'utilisation de ce terme dans cette acception ne deviendra caduque que lorsqu'un français international aura été défini.

Les phrases du français de Côte d'Ivoire qui sont présentées ici sont soit construites, soit tirées d'un corpus d'exemples de sources très étendues, de plus de 2000 phrases spécifiques au français de Côte d'Ivoire actuel, relevées dans la presse, chez des écrivains, des chanteurs, prises de situations orales (discours officiels, télévision, etc.), rapportées de sites Internet ivoiriens. Leur provenance est indiquée entre parenthèses.

La notion de subordination, qu'il convient avant tout de préciser, a été approfondie en détail dans diverses recherches transformationnelles, harissiennes et générativistes. Elle s'appuie ici sur celles de phrase simple, ou élémentaire, formée d'un verbe à temps fini et de ses compléments, et de phrase complexe, formée de plusieurs phrases simples, donc de plusieurs verbes, de contenus indépendants. Deux types de subordinations sont ainsi à distinguer : d'une part, celles qui peuvent être analysées comme existant à l'intérieur d'une phrase simple, d'autre part, celles qui concernent deux phrases simples, dont l'une a un comportement adverbial, avec son morphème subordonnant en français standard² (Piot 1978 ; 1995). La subordination en phrase simple se caractérise, entre autres, par une dépendance du deuxième verbe au premier, alors que, dans la subordination en phrase complexe, il existe une indépendance totale d'une phrase par rapport à l'autre.

La subordination n'a pas encore fait l'objet d'études exhaustives dans les langues ivoiriennes retenues, le dioula et le baoulé, comme celles qui sont disponibles pour le français standard, et nous n'entrons pas ici dans une explication détaillée de la subordination dans ces langues. Nous exposons seulement, dans les grandes lignes, les utilisations distinctes de certains des morphèmes subordonnants (*kó*, *kà* et *mín* en dioula véhiculaire ou tagboussi ; *kε* et *mɔ* en baoulé) équivalents de ceux qui sont traités pour le français de Côte d'Ivoire : *que*, *de* et *pour*.

Nous étudions la subordination en dioula à l'aide des travaux de Sangaré 1984 ; Braconnier 1982 ; Dumestre 1974 ; Dumestre & Retord 1981. La construction du verbe et de la phrase en baoulé est étudiée par Creissels & Kouadio N'Guessan 1977.

L'ordre des actants est, en dioula : *N0 N1 V N2 Postp*. Le verbe est constitué du radical verbal précédé ou suivi de morphèmes aspectuels positifs ou négatifs.

Les verbes sont construits, en baoulé, selon le schéma : *N0 V N2 N1*. Les morphèmes aspectuels et modaux positifs ou négatifs sont préverbaux, postverbaux ou tonaux. La reprise du sujet par une particule préverbale de la personne correspondante est fréquente, mais pas obligatoire.

En français commun, l'ordre des actants est : *N0 N1 V Prép N2*, comme, par exemple dans :

F : (1a) *Jean avertit Pierre de son absence à la prochaine réunion.*

Les morphèmes temporels et modaux sont préverbaux et postverbaux.

Notre but est de montrer que les propriétés syntaxiques des morphèmes de subordination du français de Côte d'Ivoire varient notablement par rapport au français

² Le terme générique « morphème de la subordination » est celui qui convient pour le français « commun », le français de Côte d'Ivoire, le dioula et le baoulé.

standard basique mais que leurs constructions sont originales et ne peuvent être considérées comme de simples calques de langues ivoiriennes.

2. LA SUBORDINATION COMPLETIVE

La subordination complétive est un cas de construction d'un verbe à temps fini en dépendance d'un autre prédicat, le plus souvent un autre verbe à temps fini (Muller 2002 : pp. 371-393). Les subordonnées complétives assurent la fonction de complément du premier verbe et sont donc des constituants du syntagme verbal principal.

Notre analyse se focalise sur les complétives introduites par *que*, qui sont celles qui varient en français de Côte d'Ivoire par rapport au français « commun ».

La plupart des propriétés du morphème de la subordination *que* complétif sont celles du français « commun ». Les propriétés des complétives en français standard ont été détaillées en particulier dans Gross 1975. Parmi les complétives introduites par *que*, la principale distinction à opérer est celle du mode, indicatif ou subjonctif, du verbe subordonné³.

Nous avons, par exemple :

- | | | | |
|-----|---------------------------|------|------------------------------------------------|
| F : | <i>N0 V que P</i> | (2) | <i>Jean constate que le résultat est faux.</i> |
| | <i>N0 V que P subj</i> | (3) | <i>Jean craint que Pierre vienne.</i> |
| | <i>N0 V NI que P</i> | (1b) | <i>Jean avertit Pierre qu'il sera absent.</i> |
| | <i>N0 V NI que P subj</i> | (4) | <i>Jean supplie Pierre qu'il vienne.</i> |

(Cf Gross 1968 : p. 65).

Les classes de verbes, à sujet généralement « humain », qui admettent une complétive sont celles des verbes psychologiques, d'intériorisation d'une information (*constater*), d'extériorisation d'une information (*avertir, dire*), de sentiments (*craindre*) et de volonté (*supplier*). Par analogie, des verbes d'enregistrement ou de reproduction de textes ou de scènes peuvent aussi se construire avec une complétive (Gross 1975 : p. 182), comme :

- (5) *Paul filme que Pierre cuisine.*

Dans tous les cas, la phrase qui suit *que* a normalement l'ordre *N0 V (NI) (Prép N2)*, habituel en français.

2.1- La subordination complétive en français de Côte d'Ivoire

Le français de Côte d'Ivoire ne se distingue pas de certaines « tendances » actuelles du français « commun ». Ainsi, l'utilisation d'une construction directe pour une complétive habituellement prépositionnelle a été repérée en français standard pour de nombreux verbes. La pronominalisation de la complétive manifeste toutefois qu'il s'agit bien d'une complémentation prépositionnelle du verbe :

- F : (6) *Je n'en reviens pas de ce qu'elle se soit comportée ainsi /*
Je n'en reviens pas qu'elle se soit comportée ainsi /
*Je n'en reviens pas, de cela / *Je n'en reviens pas, cela.*

(Muller 2002 : 384-386).

Nous avons de même, par exemple, dans la presse ivoirienne :

- (7) *Est-ce que les autres partis politiques sont d'accord avec nous que*

³ C. Muller 2002 : 371-374 donne une interprétation énonciative de la dépendance de la complétive, d'où l'emploi du subjonctif, mode privilégié de la non-assertion. Il est alors supposé que l'indicatif a été rétabli dans certains cas, en particulier selon le sens du verbe recteur.

- l'alternance doit se faire par la voie des urnes ?* (NV 17.09.1999).
- (8) **Consciente que** ces rapports privilégiés avec l'Afrique francophone ne devaient pas conduire à ignorer le reste du continent. (FM 25.11.1998).
- (9) Comme si certains **ont intérêt que** les producteurs ne s'en sortent jamais. (FM 30.06.1999).

D'autre part, les classes des verbes qui peuvent recevoir une complétive sont en train de s'étendre en français standard basique. Il s'agit notamment de verbes d'extériorisation d'une information, comme :

- F : (10a) *Ceux qui ont trouvé le filon ont la décence de ne pas le fanfaronner*
 (10b) *Ils ont la décence de ne pas fanfaronner qu'ils ont trouvé le filon.*
 (Larjavaara 2002 : 117).

Mais aussi d'autres verbes, comme par exemple :

- F : (11) *J'essaie quand même que ça puisse être quelque chose d'intéressant.*
 (Larjavaara 2002 : 114).

Nous avons de même, dans la presse ivoirienne, pour des verbes d'extériorisation d'une information :

- (12) *Son agent attirait son attention que la société avait été déjà payée.*
 (IS 27-28.11.1998).
- (13) *Nous avons rencontré Mme le secrétaire général et lui avons réitéré qu'il faut affirmer l'élection d'un président par la production des documents exigés par la loi.* (NV 14.10.1999).
- (14) *Elle a appelé que tu devais arriver chez elle avant midi.* (oral 98)
- (15) *M. A., clarifie que les élèves affectés par l'Etat paient 3 000 Fcfa.*
 (LJ 23.10.1998).
- (16) *Mais, l'armée était informée que ces étudiants sont infiltrés.* (NV 23.06.00).

Dans tous les cas, le morphème *que* est le marqueur obligatoire de subordination. En français commun, ce n'est que dans des conditions particulières de discours que le subordonnant *que* peut être omis après quelques verbes très courants, si le verbe subordonné n'est pas au subjonctif, comme le montrent les phrases :

- F : (17) *Guy dit (E / que) Eve est là.*
 (18) *Guy pense (E / que) elle viendra.*
 (19) *Guy ne pense pas (*E / que) elle vienne.*

Ce phénomène est loin d'être marginal en français de Côte d'Ivoire : des prédicats, verbaux, adjectivaux ou adverbiaux usuels tels que *savoir, penser, dire, il faut, faire, être sûr, heureusement* ... admettent une alternance de construction avec *que* et sans *que* pour une complémentation avec une complétive. Nous avons ainsi, par exemple :

- FCI : (20a) *Yao a dit (E / que) il n'a pas d'appétit.*
 (21a) *Yao est sûr (E / que) Ali va venir*
 (22a) *Yao sait (E / que) Ali vient*
 (23) *Heureusement (E / qu') il est venu.*

Dans ces séquences, deux phrases simples à temps fini se suivent, sans aucun morphème de subordination, mais il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition. Deux faits montrent que les deuxièmes phrases sont bien subordonnées aux premières. Premièrement, à l'oral, il n'y a aucune rupture prosodique entre les deux. Deuxièmement, le test de la pronominalisation s'applique aux phrases subordonnées comme à un complément du prédicat principal :

- FCI (20b) *Yao a dit il n'a pas d'appétit / Yao l'a dit*

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
 SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

(21b) *Yao est sûr Ali va venir / Yao en est sûr*

(22b) *Yao sait Ali vient / Yao le sait.*

En français ivoirien familier ou populaire, le pronom disjoint *ça* est beaucoup plus usité que les pronoms antéposés aux verbes. Nous avons alors, plus naturellement :

FCI : (20c) *Yao a dit ça*

(21c) *Yao est sûr de ça*

(22c) *Yao sait ça.*

Nous avons vu que ce type de phrases sans morphème de subordination peut aussi apparaître dans d'autres variétés de français dans certaines conditions de discours. Néanmoins, en français de Côte d'Ivoire, cette structure bénéficie de l'existence de stratégies propres qui remplacent la modalisation du non-assertif par le subjonctif en français standard.

Ainsi, après les verbes *vouloir, faire, il faut, avoir peur ...* ou après la négation du verbe principal *croire*, le français ivoirien construit des phrases en *aller* qui, elles, admettent l'alternance de constructions avec *que* et sans *que*. Nous avons, par exemple :

FCI : (24) *Yao veut pas (E / que) Ali va partir à la manifestation*

(F : *Yao ne veut pas qu'Ali aille à la manifestation*)⁴

(25) *Yao a fait (E / que) Ali va venir*

(F : *Yao a fait qu'Ali vienne*)

(26) *Il faut pas (E / que) (tu vas partir là-bas / tu vas gêner mon affaire*

/ prix va augmenter encore)

(F : *Il ne faut pas (que tu ailles là-bas / que tu fasses échouer mon projet*

/ que les prix augmentent encore)).

La facilité d'omission de *que* en français de Côte d'Ivoire est à rapprocher du même phénomène en dioula.

2.2- La subordination complétive en dioula

Le dioula possède un morphème de subordination *kó*, indicé ici *kó₁*, qui introduit des complétives d'un verbe principal, ou équivalent de verbe, à sujets « humains ». Il est étudié, entre autres, par Sangaré (1984 : pp. 413 et 325-328). Les prédicats qui admettent une complétive sont des verbes d'intériorisation d'une information (dans les exemples qui suivent : *sɔn* « accepter », *lɔn* « savoir »), d'extériorisation d'une information (*fɔ* « dire »), et des prédicats postpositionnels de volonté (*bé Nfɛ* « vouloir N»). Il existe aussi la forme *kó* indicée ici *kó₂* « dire », qui n'est pas un verbe, n'est donc pas accompagnée des morphèmes verbaux aspectuels et n'admet pas la négation, mais qui a, dans la phrase, le rôle d'un équivalent de verbe. Le morphème de subordination *kó₁* n'est pas obligatoire et peut être omis. Nous avons, par exemple :

dioula : (27) *à tɛ na sɔn (E / kó₁) í bé túú à kɔ*

Pers3 Inacc-Nég Fut accepter (E / que) Pers2 Inacc partir Pers3 Postp

(F : *Il n'acceptera pas que tu partes avec lui*)

(Cf. Sangaré 84 : 327)

(28) *n má à lɔn (E / kó₁) yàó túú-ra*

Pers1 Acc-Nég Pers3 savoir (E / que) Yao partir-Acc

(F : *Je ne savais pas que Yao était parti*)

⁴ Les phrases proposées entre parenthèses sont des équivalents sémantiques, mais ne correspondent pas obligatoirement à des équivalents syntaxiques.

- (29) *àlì b-à fɛ (E / kó₁) yàó bé táá*
Ali être-Pers3 Postp (E / que) Yao Inacc partir (F : Ali veut que Yao parte)
- (30) *àlì b-à fɔ̃ (E / kó₁) à nà nà*
Ali Inacc-Pers3 dire (E / que) Pers3 venir-Acc (F : Ali dit qu'il est venu).
- (31) *àlì kó₂ (E / kó₁) yàó bé nà nà*
Ali dire (E / que) Yao Inacc Fut venir (F : Ali dit que Yao va venir).

Dans le cas de sujets coréférents dans la principale et la subordonnée, seuls certains verbes comme *fɔ̃* admettent une complétive et (*E / kó₁*) peut être utilisé, comme en (30). Avec les autres verbes, la construction d'une complétive, introduite par (*E / kó₁*), est impossible avec des sujets coréférents. Nous avons, en contraste avec les phrases (27) et (29) :

- dioula : (32) ** í tɛ sɔ̃n (E / kó₁) í b-à kɛ*
** Pers2 Inacc-Nég accepter (E / que) Pers2 Acc- Pers3 faire*
*(F : * Tu n'acceptes pas que tu le fasses)*
- (33) ** n b-à fɛ (E / kó₁) n bé nà*
** Pers1 être-Pers3 Postp (E / que) Pers1 Inacc venir*
*(F : * Je veux que je vienne).*

Seule une subordination en phrase simple est possible, comme nous le verrons.

Ces propriétés sont très semblables à ce qui se passe en français « commun » pour les complétives, mise à part la possibilité de l'omission du subordonnant, que l'on ne retrouve qu'en français de Côte d'Ivoire.

2.3- La subordination complétive en baoulé

En baoulé, le morphème de la subordination complétive est *kɛ*. Le bref rappel que nous faisons ici de ses constructions n'est pas exhaustif.

Certains verbes baoulé, psychologiques, d'intériorisation ou d'extériorisation de l'information, acceptent une subordonnée complétive à temps fini introduite obligatoirement par le subordonnant *kɛ* (Creissels & Kouadio 1977 : pp. 499-500). Les séquences suivantes illustrent cette structure⁵ :

- baoulé : (34) *n sɪ kɛ kòfɪ wɔ̃-li*
Pers1 savoir Sub Kofi partir-Acc (F : Je sais que Kofi est parti)
- (35) *àyá bu kɛ yàó wá kɔ̃*
Aya penser Sub Yao venir partir (F : Aya pense que Yao va partir)
- (36) *n mɪdɛ kɛ nzué wuétɔ̃*
Pers1 attendre Sub pluie cesser (F : J'attends que la pluie cesse)
- (37) *ayá klo kɛ yàó wɔ̃*
Aya aimer Sub Yao partir (F : Aya veut que Yao parte).
- (38) *ɔ̃ fatà kɛ beè blà*
cela convenir Sub Pers6-Inj venir-Inj (F : Il faut qu'ils viennent)

Le subordonnant *kɛ* est obligatoire après le verbe *se* « dire », même pour introduire des paroles rapportées au discours direct. Nous avons, par exemple, en contraste :

- baoulé : (39) *se kòfɪ kɛ ɔ̃ blà*
dire-Inj Kofi Sub Pers3-Inj venir-Inj

⁵ Nous simplifions, dans les exemples, les tons et la traduction mot à mot des morphèmes baoulé pour centrer l'analyse sur la subordination.

- (F : *Dis à Kofi qu'il vienne*)
 (40) \supset *se-li m̀ kɛ : « nian m̀ kpà ! »*
Pers3 dire-Acc Pers1 Sub regarder-Inj Pers1 bien
 (F : *Il m'a dit : « regarde-moi bien ! »*) (Creissels & Kouadio 1977).

Dans tous les cas, *kɛ* introduit une phrase complète, formée selon l'ordre habituel des constituants, qui pourrait être autonome. Les propriétés des complétives par *kɛ* en baoulé sont plus proches de celles des complétives par *que* en français standard qu'en français ivoirien.

L'omission du subordonnant *que* en français ivoirien se rapproche beaucoup de l'omission de *kó* de dioula, possible quelle que soit la forme verbale de la subordonnée, alors qu'en français « commun », la présence du subjonctif, obligatoire dans certaines complétives, empêche l'omission de *que*.

3. LA SUBORDINATION RELATIVE

Nous retenons, pour une définition de la relativation qui convienne au français, au dioula et au baoulé, l'essentiel de celle de Creissels (1991 : p. 454) :

« des mécanismes d'intégration de deux structures phrastiques en une phrase complexe vérifiant les conditions suivantes :

- [...] l'identité référentielle de deux constituants nominaux appartenant respectivement à chacune de ces deux structures phrastiques ;
- [...] une hiérarchisation entre les deux structures phrastiques. »

3.1- L'omission de *que* relatif en français de Côte d'Ivoire

Le français populaire ivoirien permet l'alternance de constructions avec le relatif *que* et sans celui-ci. Les relatives peuvent être construites sur le modèle du français standard comme :

FPIv : (41) *L'enfant (E / que) tu as vu hier est le fils de Yao*

aussi bien que sur le modèle des relatives du français « commun » réputé populaire, comme :

FPIv : (42) *Le gars (E / que) je (te parle / pense), il était pas comme ça.*

Le morphème de subordination *que* est omis dans d'autres cas, tels que le clivage, comme par exemple dans :

FCI : (43) *C'est matin on voit qui est beau.* (Espoir 2000)

(F : *C'est le matin qu'on voit qui est beau.*)

L'omission du subordonnant relatif *que* en français de Côte d'Ivoire n'a pas de phénomène équivalent en dioula ou en baoulé, où les relatives sont construites de façon très différente.

3.2- La subordination relative en dioula

La construction des relatives est présentée par Dumestre *et al.* 1981 ; Sangaré (1984 : pp. 413-418) ; Braconnier (1982 : pp. 405-408)⁶. Les relatives se forment, en dioula tagboussi, avec le morphème relatif *mín*. *Mín* occupe, après le nom qu'il marque, la position d'un

⁶ Voir aussi Creissels (1991 : 462-464) et Dramane 1984 pour le bambara, mandingue, proche du dioula de Côte d'Ivoire.

déterminant, prenant éventuellement la marque nominale du pluriel *-w*, comme dans (47). La phrase qui contient le nom relatif n'est modifiée ni dans son ordre ni par une autre phrase enchâssée, mais elle est suivie d'une phrase juxtaposée dont le sujet est un pronom, anaphore de l'argument suivi de *mín*. *Mín* peut se postposer à tout nom, quelle que soit sa fonction argumentale. Nous avons, par exemple :

- dioula : (44a) *à kà wári dí mùsò (*E/mín) má, n bámusò lò*
*Pers3 Acc argent donner femme (*E/Rel) Post, Pers1 mère PRES*
 (F : La dame à qui il a donné l'argent, c'est ma mère)
- (45a) *mùsò (*E/mín) bé yàn, n bámusò lò*
*femme (*E/Rel) être ici, Pers1 mère PRES*
 (F : La dame qui est ici, c'est ma mère) (Dumestre et al. 1981 : 159)
- (46) *à táa-ra lón (*E/mín), mɔɔ sí má lɔn*
*Pers3 partir-Acc jour (*E/Sub), homme aucun Acc-Nég savoir*
 (F : Personne ne sait quel jour il est parti) (Dumestre 1974 : 59).
- (47a) *mɔɔ (*E/mín-w) bé sé kà nìn kɛ, ò mán cá yàn*
*homme (*E/Rel-Plur) Inacc savoir Sub Dém faire, Pers6 être nombreux là*
 (F : Les hommes qui savent faire cela ne sont pas nombreux ici)
- (48) *í kà dén (*E/mín-w) yé kúnù, yàó déncɛ-w lò*
*Pers2 Acc enfant (*E/que-Plur) voir hier, Yao fils-Plur PRES*
 (F : Les enfants que tu as vus hier sont les fils de Yao)

Le relatif *mín* ne peut en aucun cas être omis puisqu'il est le seul indice permettant de relier le pronom anaphorique de la deuxième phrase à un nom de la première. Sans *mín*, les deux phrases peuvent rester bien formées et interprétables, mais n'ont plus aucun lien syntaxique entre elles :

- dioula : (44b) *à kà wári dí mùsò má, n bámusò lò*
Pers3 Acc argent donner femme Post, Pers1 mère PRES
 (F : Il a donné l'argent à la dame, c'est ma mère)
- (45b) *mùsò bé yàn, n bámusò lò*
femme être ici, Pers1 mère PRES
 (F : La dame est ici, c'est ma mère)

La relativation en dioula est donc très différente du français. Le relatif *mín*, en particulier, n'est pas l'introducteur d'une relative enchâssée dans la phrase principale.

3.3- La subordination relative en baoulé

La relative en baoulé est analysée en détail par Creissels & Kouadio (1977 : pp. 315-327), dont nous tirons l'explication et les exemples qui suivent. Le morphème de la subordination relative est *mɔɔ*. Il introduit une phrase finie qui garde la forme d'une phrase complète. Nous pouvons comparer (49) avec (50) et (51) avec (52) :

- baoulé : (49) *ɔ su dí jùman*
Pers3 Prog faire travail (F : Il travaille)
- (50) *srán mɔɔ su dí jùman n [bà-li]*
homme Rel Pers3-Prog faire travail Ddéf [venir-Acc]
 (F : L'homme qui travaille [est venu])
- (51) *be sí'n wɔli*
Pers6 père-Ddéf partir-Acc (F : Leur père est parti)
- (52) *bà kangán mɔɔ be sí'n wɔli mu [bà-li]*
enfant petit Rel Pers6 père-Ddéf partir-Acc Plur [venir-Acc]

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
 SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

(F : *Les enfants dont le père est parti [sont venus]*).

Comme nous le voyons dans ces deux exemples, la relative est enchâssée dans la phrase principale et occupe la position des expansions du nom. Les morphèmes déterminants nominaux de valeur définie, indéfinie et pluriel, qui se placent à la fin du syntagme nominal, se placent après la relative, comme en (50).

Le relatif *m* est obligatoire, sauf après deux pronoms : *ke* (F : « ainsi / façon (que) ») et *nga* (F : « celui / ceux / ce (que) ») (Creissels & Kouadio 1977 : p. 322). Le caractère très exceptionnel de l'omission du relatif en baoulé n'est pas comparable avec l'omission du relatif en français de Côte d'Ivoire.

La construction de relatives sans *que* en français de Côte d'Ivoire est à rapprocher de constructions de complétives sans *que*. Elle n'a pas d'équivalent dans les langues ivoiriennes étudiées.

L'omission de *que*, introducteur de complétive comme de relative, fréquemment observée en français populaire ivoirien ou dans la communication orale en général, ne s'étend normalement pas à d'autres variétés du français de Côte d'Ivoire telles que celles de la presse ou des écrivains.

4. LA SUBORDINATION DE VERBE A L'INFINITIF

4.1- Le morphème de subordination *de* en français standard

Les verbes à constructions transitives du français standard se distinguent par leur type de complémentation, qui peut être nominale, complétive ou infinitivale. Pour certaines classes de verbes, la complémentation infinitivale peut suivre directement le verbe, comme en (53), alors que pour d'autres, elle doit être introduite par le subordonnant *de* :

F : (53) *Guy veut cette situation / que le cours soit déplacé / prendre la parole.*

(54) *Guy promet son aide / qu'il apportera son aide / d'aider.*

Huot (1981) étudie les phrases à complémentation *de Vinf*, qui ont la même distribution et le même comportement syntaxique que les phrases complétives introduites par *que*. Ainsi, dans les phrases :

F : (55) *Jean vient d'accepter la situation qui lui était offerte / que le cours soit déplacé / de prendre la parole* (Huot 1981 : 27),

ces trois séquences qui suivent le verbe *accepter* sont bien des compléments de ce verbe, dont la position est obligatoirement après le verbe :

F : (56a) * *(La situation qui lui était offerte / Que le cours soit déplacé / De prendre la parole), Jean vient d'accepter*

(56b) * *Jean, (la situation qui lui était offerte / que le cours soit déplacé / de prendre la parole), vient d'accepter.*

Ces séquences peuvent toutes être pronominalisées par *le* :

F : (56c) *Jean vient de l'accepter, (la situation qui lui était offerte / que le cours soit déplacé / de prendre la parole).*

Ces propriétés attestent l'équivalence syntaxique de ces trois séquences. Dans les phrases à complémentation *de Vinf*, *de* n'est pas une préposition mais un morphème de subordination, et a un rôle syntaxique équivalent de celui qu'a le morphème de subordination *que* pour les phrases complétives.

En français « commun », alors que le morphème de subordination *que* (qui introduit une phrase) est obligatoire, le morphème de subordination *de* (qui introduit un complément infinitival) n'apparaît pas après tous les verbes (Gross 1968). Huot (1981) analyse les verbes de volonté qui ont pour structure : *NO V Vinf W*, dans, par exemple :

F : (57a) *Il désire (E / vraiment) travailler sur ce sujet.*

Pour ces verbes, *de* réapparaît dans certaines conditions, telles que le détachement et l'extraction :

F : (57b) *Il le désire vraiment, (E / de) travailler sur ce sujet,*

F : (57c) *Ce qu'il désire vraiment, c'est (E / de) travailler sur ce sujet* (Huot 81 : 214).

L'auteur montre ainsi qu'il existe une alternance de constructions avec *de* et sans *de* pour quelques verbes en français « commun ».

4.2- La subordination de verbes à l'infinitif en français de Côte d'Ivoire

En ce qui concerne la complémentation d'un verbe principal par un verbe non-fini, le français de Côte d'Ivoire présente fréquemment une classe de verbes (à complémentation non-prépositionnelle), composée de : *prévoir, essayer, promettre, accepter ...* suivis d'un verbe à l'infinitif complément non introduit par *de*, et cela même à un niveau de langue soutenue.

Dans le français du Burkina Faso, Prignitz (1996 : p. 273) souligne aussi l'absence de *de* devant un verbe à l'infinitif complément dans la construction de cette classe de verbes. Nous avons ainsi les constructions suivantes :

FCI / FBF : (58) *Yao (accepte / ambitionne / essaye / prévoit / promet / ...) (E / de) Vinf.*

L'omission de *de* est impossible dans ces cas en français standard où nous avons :

F : (59) *Guy (accepte / ambitionne / essaye / prévoit / promet / ...) (*E / de) Vinf.*

Les exemples relevés dans la presse ivoirienne sont :

FCI : (60a) *Après avoir établi le diagnostic des besoins, il a promis apporter son aide à la jeune équipe municipale dans son effort croissant de développement.*

(FM 06.03.98)

(61) *Radio-Treichville avait annoncé un montant de 500 millions, mais la réalité est là : 171.357.000. Et le maire a promis communiquer à la nation tous ceux qui ont promis et qui n'ont plus fait signe de vie.* (FM 06.03.98)

(62) *Ce mouvement ambitionne mobiliser les Ivoiriens.* (RH 12-18.11.98)

(63) *L'AIFO de l'UEMOA ambitionne développer une coopération sous régionale entre pays et structures de l'association.* (NV 09.07.00)

(64a) *Prévoyez-vous emmener des artistes ivoiriens pour se produire aux Etats-Unis ?* (NV 12.10.1999)

(65) *Le conseil exécutif a prévu rendre hommage aux deux premiers présidents.* (NR 23.11.98)

(66) *Vous ne pouvez pas admettre qu'une France de 1789 puisse admettre encore coopérer avec un tel régime.* (NV 21.12.00).

Nous reproduisons aussi les exemples suivants du français du Burkina Faso, révélateurs de constructions courantes en français de Côte d'Ivoire aussi :

FBF : (67) *Salam avait prévu faire la fête*

(68) *Un homme qui a essayé aider ce pays*

(69) *Nous promettons y revenir*

(70a) *Vous avez accepté signer*

(Prignitz 1996).

Dans toutes ces phrases, le complémenteur *de* est restituable en français de Côte d'Ivoire, ce qui appuie l'hypothèse de son effacement.

Ces phrases ont toutes les propriétés des phrases correspondantes en *de Vinf*. La pronominalisation, suite au détachement ou à une question, se fait par le pronom préverbal *le* ou par le pronom disjoint *ça* ;

FCI : (60b) *Apporter son aide, il n'a pas promis ça / il ne l'a pas promis*

(64b) *Prévoyez-vous emmener des artistes ivoiriens ?- j'ai prévu ça / je l'ai prévu.*

La négation du verbe principal implique la négation du procès du deuxième verbe, comme, par exemple, dans :

FCI : (70b) *Vous n'avez pas accepté signer.*

Ce qui montre bien que le verbe à l'infinitif est un complément du verbe principal, et qu'il s'agit là d'une subordination en phrase simple.

Le dioula et le baoulé présentent des systèmes de subordination très distincts entre eux et qui diffèrent notablement du système du français commun.

4.3- La subordination d'une forme verbale non finie à un verbe fini en dioula

La subordination d'une forme verbale non finie à un verbe fini se fait en dioula par le morphème de la subordination *kà*. La forme *kà* est celle de plusieurs morphèmes très différents⁷. Le morphème de la subordination *kà* est analysé, entre autres auteurs, par Sangaré (1984 : pp. 330-335 ; 403) ; Dumestre & Retord (1981 : p. 77, 160), Creissels (1991 : pp. 316-319), parfois selon des argumentations différentes de celle que nous proposons ici.

Le subordant *kà*, noté *Sub*, introduit un radical verbal dont le sujet, non marqué, est coréférent à celui du verbe principal. Ainsi, la séquence suivante, formée de deux phrases simples à temps fini, juxtaposées :

dioula : (71a) *kóndéèn ká-rá, à tó-ra gbógóroo là*
clé-Ddéf casser-Acc, Pers3 rester-Acc cadenas Postp

(F : *La clé s'est cassée, elle est restée dans le cadenas*) (Cf. Sangaré 84 : 330)

est syntaxiquement très différente d'une phrase dans laquelle le deuxième verbe est subordonné au premier par le morphème *kà* (même si la traduction, en français « commun » doit rester la même) :

dioula : (71b) *kóndéèn ká-rá kà tó gbógóroo là* (Cf. Sangaré 84 : 330)
clé-Ddéf casser-Acc, Sub rester cadenas Postp

(FCI : *La clé s'est cassée pour rester dans le cadenas*).

Notre hypothèse est qu'il s'agit là d'un cas de subordination d'un syntagme verbal en phrase simple : le syntagme verbal introduit par *kà* est dans ce cas un complément directement régi par le verbe principal. Cette hypothèse peut être confirmée par plusieurs propriétés.

Premièrement, le radical verbal subordonné ne peut porter aucune marque aspectuelle, ni positive, ni négative et la séquence que suit *kà* n'a donc pas les caractéristiques d'une phrase complète.

Deuxièmement, cette séquence n'est pas autonome, mais contrainte après le verbe principal :

dioula : (71c) **kà tó gbógóroo là kóndéèn ká-rá.*

⁷ Dans les exemples (44) et (48) apparaît le morphème verbal *kà* à valeur d'accompli positif, qui se place après le sujet et avant le radical verbal et éventuellement avant son complément direct.

Troisièmement, le sujet vide de *kà Vinf* est « contrôlé »⁸ syntaxiquement et sémantiquement par le sujet du verbe principal : l'argument externe de *kà Vinf* doit être le même que celui du verbe principal.

Quatrièmement, comme on le voit aussi dans (71b), le verbe subordonné conserve sa propriété de complémentation postpositionnelle (ici : *gbógóroo là*). De même, dans les exemples suivants, les verbes *sàn* (F : *acheter*), *fò* (F : *saluer*) et *kε* (F : *faire*) conservent leur propriété de complémentation non-postpositionnelle lorsqu'ils sont subordonnés au verbe principal et introduits par *kà* :

- dioula : (72) *yàó bé táá abijan (*E / kà) móbili dɔ sàɴ*
*Yao Inacc partir Abidjan (*E / Sub) voiture Dind acheter*
 (F : *Yao part à Abidjan acheter une voiture*)
- (73) *àlí bɔ-la (*E / kà) yàó fò*
*Ali sortir-Acc (*E / Sub) Yao saluer*
 (F : *Ali est sorti saluer Yao*)
- (74) *n bé sé kà jùru dán*
Pers1 Inacc savoir Sub corde tresser (F : *Je sais tresser des cordes*)
- (75) *à sɔn-na kà à kε*
Pers3 accepter-Acc Sub Pers3 faire (F : *Il a accepté de faire cela*).

Le prédicat postpositionnel de volonté déjà vu en (29) (*bé N fε* « vouloir N ») peut se construire avec un syntagme verbal subordonné introduit par *kà* :

- (76) *yàó t-à fε (*E / kà) àlí fò*
*Yao être-Nég-Pers3 Postp (*E / Sub) Ali saluer*
 (F : *Yao ne veut pas saluer Ali*)

La forme adjectivale *ká kán kà / mán kán kà*⁹ (F : *être obligé de, devoir / ne pas être obligé de*) se construit obligatoirement de cette façon, comme le montre la phrase :

- dioula : (77) *àlí ká kán (*E / kà) yàó dɛnɛ / àlí mán kán (*E / kà) yàó dɛnɛ*
*Ali devoir (*E / Sub) Yao aider / Ali Nég-devoir (*E / Sub) Yao aider*
 (F : *Yao doit aider Yao / Yao n'a pas l'obligation d'aider Yao*).

Dans certaines combinaisons, le verbe principal ou le verbe subordonné apporte une nuance modale ou aspectuelle au procès décrit par l'autre :

- (78) *nyɔ bε má sé kà kun bondóo kɔnɔ*
mil-Ddɛf tout Acc-Nég pouvoir Sub être contenu grenier Postp
 (F : *Tout le mil n'a pas pu entrer dans le grenier*)
- (79) *à mɔn-ná kà bán*
Pers3 cuire-Acc Sub finir (F : *C'est déjà cuit*).

La séquence *kà Vinf* est sous la portée de la négation du prédicat principal. Dans les phrases (76), (77) et (78), la négation du verbe principal a entraîné la négation de l'ensemble du procès décrit par les deux verbes.

⁸ « Le contrôle, c'est l'obligation d'une interprétation du sujet absent, imposée par le verbe à l'infinitif, à partir de son propre système d'actants [...] On peut décrire le contrôle comme une relation de coréférence entre deux actants, qui permet d'utiliser l'infinitif au niveau syntagmatique sans le premier actant de celui-ci ». (Muller 2002 : 327).

⁹ Le morphème *ká* est support d'un prédicat adjectival et a pour correspondant négatif *mán*.

Dans tous les cas, la séquence qui suit *kà* se comporte comme un syntagme verbal subordonné non autonome¹⁰.

Le subordonnant *kà* est toujours obligatoire pour conjoindre deux verbes. Cependant, il peut être omis après deux verbes de mouvement : *nà* (F : *venir*) et *táá* (F : *aller*) dans le cas précis où ceux-ci ne sont pas suivis de compléments locatifs. Nous pouvons comparer ainsi (72) et : (80) *àlì táá-ra (E / *kà) yàó fò*
*Ali aller-Acc (E / *Sub) Yao saluer (F : Ali est allé saluer Yao)*

Le morphème de la subordination *kà* permet la subordination d'un syntagme verbal nu (sans aucune marque aspectuelle) au verbe principal qui, lui, est affecté des diverses modalités verbales et précédé du sujet. Ce type de subordination en phrase simple est très largement utilisé, pour des procès sémantiquement très différents : il se rencontre après des verbes ou prédicats psychologiques, d'existence, des verbes de mouvement, des verbes à interprétation modale, etc. La catégorie des verbes utilisés comme compléments n'est pas non plus sémantiquement homogène puisqu'on y trouve des verbes psychologiques, des verbes à interprétation modale ou aspectuelle, etc. Le locuteur peut utiliser la construction en *kà Vinf* pour construire toutes sortes de phrases selon les besoins du discours. Les seules conditions préalables sont que les sujets des deux prédicats soient coréférents et que ces deux verbes puissent former un procès unique. Ainsi, des prédicats qui se construisent, en (27) et (29), avec *kó* lorsque le sujet du prédicat principal est différent de celui du verbe subordonné, se construisent, en (75) et (76) avec *kà* lorsque le sujet est coréférent. *Kà* n'a pas d'équivalent syntaxique en français « commun ».

4.4- La subordination d'une forme verbale non finie à un verbe fini en baoulé

Nous nous intéressons ici aux constructions comportant des suites de verbes. Ce bref rappel de quelques uns des principaux traits de ces constructions n'est pas exhaustif.

Le baoulé, à l'instar d'autres langues (africaines, asiatiques ...), permet que des verbes de sujets coréférents se suivent, sans aucun morphème subordonnant ni rupture d'intonation, dans des constructions définies comme des séries verbales, et dont les propriétés sont clairement énoncées par Creissels et Kouadio N'Guessan (1977 : pp. 417-427) et Kouadio N'Guessan (2000). Le sujet n'est obligatoire qu'avant le premier verbe ; un pronom de reprise du sujet peut précéder les autres verbes, mais celui-ci est généralement omis. Les verbes peuvent être assertifs ou négatifs. Dans le cas de deux verbes négatifs, la négation doit être reprise (comme en (81)). Tous les verbes de la série verbale conservent leur propriété d'avoir une complémentation. Nous avons des séries verbales avec une complémentation pour les deux verbes, comme :

baoulé : (81) ⊃ *fá-màn tannì man-mán kuàjó*
Pers3 prendre-Nég tissu donner-Nég Kouadio
 (F : *Il ne donne pas de tissu à Kouadio*) (Kouadio N'Guessan 2000 : 81) ;

des séries verbales avec un complément attaché au premier verbe seulement, comme :

baoulé : (82) ⊃ *tutu-lì ndre bà-li*
Pers3 ramasser-Acc champignon venir-Acc
 (F : *Il a apporté les champignons qu'il a ramassés*) (Kouadio N'G. 2000 : 78) ;

¹⁰ Sangaré 1984 relève de plus des cas de figement, à des degrés divers, de certains verbes situés avant ou après *kà* que nous ne pouvons exposer ici.

des séries verbales avec un complément attaché au deuxième verbe seulement, comme :

baoulé : (83) *kuàkú di kpe kòfi*
Kouakou manger-Cons couper-Cons Kofi
 (F : *Kouakou mange sans en donner à Kofi*);

des séries verbales avec deux verbes intransitifs, comme :

baoulé : (84) \supset *sú wàndi bá*
Pers3 Prog courir venir
 (F : *Il vient en courant*) (Kouadio N'Guessan 2000 : 77).

La construction en série verbale est notamment utilisée dans des formes figées ou semi-figées comme : *fà N ba* (F : *prendre N venir*) et *fà N k* (F : *prendre N partir*). Nous avons, par exemple :

baoulé : (85) \supset *fà-li dwo bà-li*
Pers3 prendre-Acc igname venir-Acc (F : *Il a apporté de l'igname*).

Ces séquences sont traduites en français de France par : F : *apporter* et *emporter*, et sont à rapprocher du français de Côte d'Ivoire : FCI : *prendre N pour partir* et *prendre N pour venir* dont nous reparlerons (section suivante).

Les phrases à séries verbales se distinguent par deux traits importants des énoncés comportant des phrases juxtaposées (Kouadio N'Guessan 2000 : pp. 78-79). Tout d'abord, les phrases juxtaposées sont séparées par une rupture d'intonation ou une légère pause, matérialisée à l'écrit par une virgule, et le pronom de reprise doit obligatoirement précéder le deuxième verbe :

baoulé : (86a) \supset *wàdi-li, (*E / \supset) w*
*Pers3 courir-Acc, (*E / Pers3) partir-Acc* (F : *Il est parti, il a couru*)

alors que dans la phrase à série verbale correspondante, il n'y a aucune rupture d'intonation et un pronom de reprise n'est pas obligatoire :

baoulé : (86b) \supset *wàdi-li (E / \supset) w*
Pers3 courir-Acc (E / Pers3) partir-Acc (F : *Il est parti en courant*).

Le deuxième trait concerne la nominalisation par adjonction du suffixe *-lɛ*. Les phrases juxtaposées sont nominalisées en deux substantifs précédés de leur complément génitif et reliés par *nì* :

baoulé : (87a) *i wàdi-lɛn nì i k*
Pers3 course Ddéf et Pers3 départ Ddéf
 (F : *Le fait qu'il court et le fait qu'il part*)

et la phrase à série verbale est nominalisée en un seul substantif :

baoulé : (87b) *i wàdi-k*
Pers3 course-départ Ddéf (F : *Le fait qu'il part en courant*)

ou en deux substantifs juxtaposés, l'ensemble étant précédé d'un seul complément génitif :

(87c) *i wàdi-lɛ k*
Pers3 course départ Ddéf (F : *Le fait qu'il part en courant*)
 (Kouadio N'Guessan 2000 : 79).

La manière dont se réalise la nominalisation indique que la phrase à série verbale ne constitue qu'une seule phrase simple et que les deux verbes réfèrent à un seul processus d'action.

Ce type de subordonnées en phrase simple se distingue d'autres constructions que le baoulé possède, toujours en phrase simple, telles que celle dont le verbe est complété par un radical verbal nominalisé, ou celle combinant un auxiliaire et un verbe (Kouadio N'Guessan

2000 : pp. 78-81). Dans ces deux cas, il ne s'agit pas de la construction d'un deuxième verbe subordonné au premier.

La comparaison du français « commun », du français de Côte d'Ivoire, du dioula et du baoulé manifeste la diversité des langues pour subordonner une forme verbale non finie à un verbe fini. En ce qui concerne l'introduction de la forme verbale complément par un morphème de subordination en phrase simple, ces quatre systèmes diffèrent : le dioula utilise obligatoirement *kà*, le baoulé construit des séries verbales sans aucun morphème de subordination, le français « commun » présente des verbes avec lequel *de* est obligatoire, d'autres avec lequel il est facultatif, d'autres enfin qui sont suivis directement du verbe à l'infinitif. Le français de Côte d'Ivoire opte plus souvent que le français « commun » pour l'absence de subordonnant et tend ainsi à supprimer l'irrégularité du système.

5- UTILISATION SPECIFIQUE DE LA CONSTRUCTION POUR V-INF EN FRANÇAIS DE CÔTE D'IVOIRE

Il existe de plus, en français de Côte d'Ivoire, une utilisation particulière de *pour* introduisant un verbe infinitif dont le sujet est coréférent à celui du verbe principal. Elle n'existe pas en français standard. Des combinaisons fréquentes sont celles de *prendre N pour partir* et *prendre N pour venir*, ainsi que leurs variantes, dans des phrases comme :

FCI : (88a) *Ali (prend / soulève) un coco pour partir*

(F : *Ali (part avec / emporte) un coco*)

(89) *Dis-leur qu'ils n'ont qu'à prendre 300 pour venir.* (oral 98)

(F : *Dis-leur qu'ils (apportent / viennent avec) 300Fcfa*).

(90a) *Ali pique une cabosse pour aller à la maison.*

(F : *Ali (part à la maison avec / emporte à la maison) une cabosse qu'il a piquée*).

Ce type de phrases est très courant à l'oral et beaucoup de verbes peuvent entrer dans cette construction :

FCI : (91) *Margouillat va prendre pour partir.* (max)

(F : *Les margouillats vont emporter [ce que tu dis]*).

(92) *Ce n'est pas ma bouche qu'elles vont prendre pour manger piments.* (Emb 72)

(F : *Ce n'est pas avec ma bouche qu'elles vont manger leur piment*)

(93) *Il faut pas voir lion qui a maigri pour dire c'est chat! (les apparences sont parfois trompeuses).* (Internet 3/12/99)

(F : *Il ne faut pas, en voyant un lion qui a maigri, dire que c'est un chat*)

(94) *Les gens peuvent me reconnaître et s'ils ne peuvent pas m'attraper, ils peuvent tirer sur moi pour partir.* (LJ 27.01.00)

(F : *... ils peuvent tirer sur moi et partir*)

(95a) *Awa a regardé dans le canari pour se coucher.*

(F : *Awa a regardé dans le canari et s'est couchée*)

(96a) *Ali est venu (E / pour) manquer Awa* (F : *Ali est venu et a raté Awa*)

(97a) *Ali va (*E / pour) revenir* (F : *Ali (s'en va et revient / revient tout de suite)*).

Ces phrases sont reliées par un item *pour* qui n'a aucun des rôles syntaxiques et sémantiques des morphèmes de subordination adverbiale du français standard. De fait, nous avons vu que la traduction de ces phrases en français standard en change obligatoirement la structure. Notre hypothèse est que *pour* n'est pas ici un morphème de subordination adverbiale, ce que

l'analyse de trois propriétés met en évidence : l'impossibilité de substitution par d'autres conjonctions de subordination, la non-permutation adverbiale et la non-équivalence avec une phrase de forme *pour QuP*.

Premièrement, la séquence du français de Côte d'Ivoire *pour Vinf* n'a pas l'une des propriétés principales des phrases subordonnées et ne peut permuter en tête de phrase. Les phrases suivantes où *pour Vinf* est en tête n'ont pas de sens, ou ont changé de sens par rapport à la phrase de départ :

- FCI : (88b) * *Pour partir Ali (prend / soulève) un coco*
 (90b) * *Pour aller à la maison Ali pique une cabosse*
 (95b) * *Pour se coucher Awa a regardé dans le canari.*

En français standard au contraire, les phrases introduites par *pour*, morphème de subordination adverbiale infinitivale, se caractérisent par l'autonomie envers la phrase principale (Piot 1978, 1995). Cette propriété est la permutation adverbiale (Piot 1978 : pp. 25-26) ou l'absence de contrainte de la phrase subordonnée, qui peut être déplacée :

- F : (98a) *Guy prend une mangue pour la montrer à Eve*
 (98b) *Pour la montrer à Eve, Guy prend une mangue*
 (98c) *Guy, pour la montrer à Eve, prend une mangue.*

Deuxièmement, *pour* est quasiment vide de sens. Les phrases suivantes sont incompréhensibles si *pour* est interprété avec la valeur sémantique « finale » (Piot 1978 : pp. 229-259), ou « conséquentielle » (Piot 1995 : pp. 122-172). De fait, elles n'ont pas de phrases équivalentes avec des morphèmes de subordination adverbiale exprimant ces valeurs sémantiques :

- FCI : (95c) * *Awa a regardé dans le canari (dans le but / afin) de se coucher*
 (95d) * *Awa a regardé dans le canari au point de se coucher.*
 (96b) * *Ali est venu (dans le but / afin) de manquer Awa*
 (96c) * *Ali est venu au point de manquer Awa*
 (97b) * *Ali va (dans le but / afin) de revenir*
 (97c) * *Ali va au point de revenir.*

Troisièmement, en français de Côte d'Ivoire, *pour* est utilisé avec des verbes à l'infinitif, dans des phrases sans parallèle avec des phrases à complétives finies. Nous avons ainsi :

- FCI : (90c) * *Ali pique une cabosse pour qu'il aille à la maison*
 (95e) * *Awa a regardé dans le canari pour qu'elle se couche.*

Au contraire, en français standard, les phrases subordonnées infinitivales représentent fondamentalement la réduction d'une complétive, dans le cas de sujets coréférents (Piot 1978 : pp. 104-108) et nous avons :

- F : (98d) *Guy prend une mangue pour qu'il la montre à Eve*
 (98a) *Guy prend une mangue pour la montrer à Eve.*

Ces propriétés spécifiques du français de Côte d'Ivoire confirment que *pour* n'est pas un morphème de subordination adverbiale. L'analyse des autres propriétés de *pour Vinf* va rendre visible son statut de morphème de subordination en phrase simple, c'est-à-dire introducteur de syntagme infinitival complément.

Dans la plupart de ces phrases, *pour* peut être omis et les verbes juxtaposés. Les apprenants, en particulier, utilisent de telles juxtapositions mais d'autres locuteurs peuvent aussi les utiliser. Ce type de phrases a déjà fait l'objet d'études telles que celle de Hattiger (1981 : pp. 208-222) pour le français des apprenants abidjanais et de Prignitz (1996 : pp. 266-267) pour le français basilectal du Burkina Faso.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Nous avons par exemple :

FBF : (99) *On a discuté discuté se mettre d'accord.*

(100) *J'étais obligé d'aller voir le président négocier avec lui.* (Prignitz 96 : 267).

Ces phrases sont équivalentes à celles du français standard dans lesquelles *pour* est réalisé :

F : (101) *On a discuté et discuté pour se mettre d'accord.*

(102) *J'étais obligé d'aller voir le président pour négocier avec lui.*

Mais les phrases suivantes n'ont pas de phrases en *pour* équivalentes en français standard :

FCI : (103a) *Avant nous on prend boisson porter ça au village donner à un vieux*

(104a) *J'ai bu café noir coucher* (Hattiger 1981 : 210)

(F : *Avant, nous, on prenait la boisson, on la portait au village et on la donnait à un vieux.*)

J'ai bu du café noir et je me suis couché).

(105a) *Il est là-bas gâter mon nom. (il est là-bas me traîner dans la boue).* (gar 85)

(F : *Il est là-bas en train de parler mal de moi).*

Or, dans ces trois phrases *pour* peut être restitué en français ivoirien :

FCI : (103b) *Avant, nous on prend boisson pour porter ça au village pour donner aux vieux*

(104b) *J'ai bu café noir pour me coucher*

(105b) *Il est là-bas pour gâter mon nom. (il est là-bas pour me traîner dans la boue).*

La possibilité d'omission de *pour*, sans que l'on note de différence de sens entre la phrase avec *pour* et la phrase sans *pour*, rapproche celui-ci du morphème de la subordination en phrase simple *de*, qui a cette même propriété d'être omis en français de Côte d'Ivoire. Cependant, *pour* se démarque de *de* par plusieurs propriétés, qui le rapprochent en même temps de la construction des verbes de mouvement en français standard.

Tout d'abord, le syntagme verbal infinitival introduit par *pour* ne peut être précédé d'une « négation ». La séquence *pour Nég Vinf* obtenue correspond à une phrase totalement différente, obligatoirement interprétée avec la valeur « finale ». Ainsi, les séquences qui suivent ne constituent pas des paires acceptables :

FCI : (88a) *Ali (prend / soulève) un coco pour partir*

(88c) * *Ali (prend / soulève) un coco pour ne pas partir*

(89a) *Ils n'ont qu'à prendre 300F pour venir*

(89b) * *Ils n'ont qu'à prendre 300F pour ne pas venir*

(95a) *Awa a regardé dans le canari pour se coucher*

(95e) * *Awa a regardé dans le canari pour ne pas se coucher.*

L'impossibilité d'insérer des adverbes qui dissocient, dans le temps, un verbe de l'autre confirme l'unité d'action que forment ces deux verbes :

FCI : (89c) * *Ils n'ont qu'à prendre 300F aujourd'hui pour venir demain*

(95f) * *Awa a regardé dans le canari pour se coucher plus tard.*

En français standard, de telles subordinations en phrases simples ne sont possibles qu'avec une classe très particulière, celle des verbes de mouvement, définie par Gross (1975 : pp. 165-168 ; 237-242). Dans ces constructions, le verbe à l'infinitif complément suit directement le verbe principal de mouvement et sa position est contrainte :

F : (106) *Guy (monte / sort / court) saluer Eve*

(107) * *Saluer Eve, Guy (monte / sort / court).*

Une première propriété est la non-équivalence des constructions *N0 V Vinf* avec une complétive. Nous avons ainsi :

F : (108a) *Guy est (monté / sorti) saluer Eve*

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

(108b) * *Guy est (monté / sorti) qu'il salue Eve.*

Au contraire, les phrases *NO V pour Vinf* sont des phrases complexes, équivalentes à des phrases avec une complétive à temps fini. En effet, *pour Vinf* se présente comme une réduction d'une complétive au subjonctif, dont le sujet est coréférent à celui du verbe principal :

F : (109a) *Guy est (monté / sorti) pour saluer Eve*

(109b) *Guy est (monté / sorti) pour qu'il salue Eve.*

Une deuxième propriété concerne la portée de la négation. La négation du verbe principal de mouvement n'entraîne pas la négation de la subordonnée adverbiale en *pour Vinf*, alors qu'elle entraîne la négation du syntagme infinitival complément. Ainsi, dans :

F : (108c) *Guy n'est pas monté saluer Eve*

Eve n'a pas été saluée par Guy, mais dans :

F : (109c) *Guy n'est pas monté pour saluer Eve,*

Guy a pu saluer Eve, mais il n'est pas monté pour cela. Cette différence de comportement indique clairement que le verbe à l'infinitif de la première phrase est un complément directement régi par le verbe alors que la séquence *pour Vinf* de la deuxième phrase relève d'une subordination de type adverbial.

Une troisième propriété est l'impossibilité de dissocier deux procès dans les phrases avec verbe de mouvement et complémentation infinitivale. Ainsi, il est impossible d'insérer des adverbes qui séparent dans le temps le verbe de mouvement et le verbe subordonné :

F : (108d) * *Guy est monté aujourd'hui saluer Eve demain*

(109d) *Guy est monté aujourd'hui pour saluer Eve demain.*

En comparaison avec les subordinations en phrase simple que nous avons vues, du type :
F : *Jean vient d'accepter de prendre la parole*, on remarque que la construction d'un verbe à l'infinitif directement après un verbe de mouvement présente des indices de cohésion plus forts avec le verbe principal. Le fait, en particulier, qu'il ne peut être dissocié dans le temps indique qu'il forme avec le verbe principal un seul et même procès.

Dans les phrases *NO V (pour) Vinf* du français de Côte d'Ivoire, la séquence *V (pour) Vinf* est donc analysée comme un même constituant verbal en phrase simple, et non comme une subordination de type adverbial. La cohésion de la séquence *V (pour) Vinf* est plus grande que pour les séquences *V (de) Vinf*. Ce type de subordination est tout à fait spécifique au français de Côte d'Ivoire : le français « commun » ne présente qu'une classe de verbes susceptibles de former avec leur complément infinitival à sujet coréférent un même processus d'action : les verbes de mouvement.

On retrouve la même extension de la possibilité de cohésion entre le verbe principal et le verbe subordonné, sans restriction sémantique, dans les constructions en *kà Vinf* du dioula et dans les séries verbales du baoulé.

6- CONCLUSION

La plus grande partie de la syntaxe de la subordination en phrase simple du français « commun » n'a pas de particularité en français de Côte d'Ivoire. Certains phénomènes répandus chez les locuteurs de Côte d'Ivoire, comme l'utilisation d'une construction complétive directe (par *que*) pour des verbes à complémentation habituellement prépositionnelle ou l'extension de la classe des verbes de déclaration qui admettent une

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

complétive par *que*, entrent tout à fait dans le renouvellement historique de la langue, observé aussi ailleurs.

Dans les cas de subordination étudiés, les variations du français de Côte d'Ivoire apparaissent le plus souvent comme des phénomènes d'autorégulation lors de difficultés qui n'apportent que peu d'information ou même aucune information. C'est le cas, notamment, de l'omission du subordonnant *de* introducteur de verbe à l'infinitif fonctionnant comme complément, et du subordonnant *que* introducteur de complétives ou de relatives. Dans tous ces cas, l'influence des langues ivoiriennes étudiées, différentes entre elles, ne peut être invoquée qu'avec réserve pour une interprétation substratiste. Ce sont plutôt des facteurs internes au français qui occasionnent de tels processus d'autorégulation.

Les langues africaines peuvent néanmoins éclairer la création, en français de Côte d'Ivoire, d'un type de subordination particulier, avec son morphème introducteur *pour*, qui n'existe pas en français « commun ». Le subordonnant *pour* en phrase simple permet de compléter un verbe par un autre, quels qu'ils soient, pour former un même constituant verbal, correspondant à un seul et même processus d'action. Aucune construction du français de France ne permet de rendre compte de la réalité de cette manière et ce sont, dans ce cas, les langues africaines qui ont apporté le modèle syntaxique.

ABREVIATIONS ET NOTATIONS

Références du corpus

Pour les quotidiens, apparaît une abréviation du titre suivie de la date de parution : FM : *Fraternité Matin* ; IS : *Ivoire Soir* ; NR : *La Nouvelle République* ; LJ : *Le Jour* ; RH : *Le Réveil Hebdo* ; NV : *Notre Voie*.

Les séquences orales portent la mention « oral », suivie de l'année. Les maximes et proverbes populaires ont la mention « max ». Les séquences tirées de sites Internet <www.nouchi.com ; abidjan.net> portent cette mention en toutes lettres, suivie de la date d'enregistrement sur Internet. Les autres séquences sont répertoriées ainsi : Emb : tirées du roman *Embouteillage* (Coulibaly, M.) ; Gar : empruntées à Niamien, N'Gouan Ezéchiél (1997) : *Le français parlé dans les gares routières d'Abidjan*. Mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Abidjan.; Espoir 2000 : empruntées à ce groupe de chanteurs.

Notations générales :

FCI, FBF, F	séquence ou cadre syntaxique propre respectivement au français de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso ou au français standard basique ou « commun ».
<i>N0 V N1</i>	construction avec : Sujet, Verbe, 1er Complément.
<i>P, P subj</i>	respectivement : phrase simple et phrase simple au subjonctif.
<i>Vinf</i>	verbe à l'infinitif.
<i>W</i>	suite quelconque.
(... / ...)	les parenthèses sont utilisées pour faire figurer plusieurs éléments possibles.
<i>E</i>	utilisé à l'intérieur de parenthèses, il indique la possibilité d'une position non remplie.
*	précède une séquence inacceptable.
<i>Acc, Inacc</i>	correspondent respectivement aux valeurs « accompli » et « inaccompli ».
<i>Fut, Prog, Inj</i>	correspondent respectivement à celles de « futur », « progressif » et « injonctif ».
<i>Nég</i>	correspond à un morphème de négation.
<i>Pass</i>	correspond à un morphème à valeur de « passé ».
<i>Pers1 à Pers6</i>	correspondent aux personnes grammaticales, de valeur 1 à 6 (M. Piot 2000).
<i>Postp</i>	correspond à une postposition associée à un nom complément de verbe.
<i>Sub</i>	correspond à un morphème de la subordination.
<i>Rel</i>	correspond à un morphème de la subordination relative.
<i>PRES</i>	correspond à un présentatif.

La graphie des langues africaines est celle utilisée en Afrique de l'Ouest pour les langues dotées d'une orthographe officielle, qui ne correspond pas en tout à l'API.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUTIN, Béatrice Akissi - (2002). *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat, Université Grenoble 3. Coll. « Thèse à la carte », Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion. 404 p.
- (2003) : « La norme endogène du français de Côte d'Ivoire : mise

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE SUDLANGUES

N° 4

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

- en évidence de règles différentes du français de France concernant la complémentation verbale ». In *SudLangues*, juin 2003 : pp. 39-57. [internet]. Dakar : Université Cheikh Anta Diop. <http://www.sudlangues.sn>
- BRACONNIER, Cassien (1982). *Tons et segments en dioula d'Odienné (Parler de Samatiguila)*. Thèse de 3e cycle, Université Grenoble 3. 497 p.
- CREISSELS, Denis (1991). *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*. Grenoble : Ellug. 466 p.
- CREISSELS, Denis & KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie (1977). *Description phonologique et grammaticale d'un parler baoulé*. Abidjan : ILA. 642 p.
- DUMESTRE, Gérard (1974). *Lexique fondamental du dioula de Côte d'Ivoire*. Abidjan : ILA. 75 p.
- DUMESTRE, Gérard & Georges L.A. RETORD (1981). *Kó di ? Cours de dioula*. Université d'Abidjan. Abidjan, Dakar, Lomé : NEA. 231 p.
- DRAMANE, Koné (1984). *Le verbe bambara : essai sur les propriétés syntaxiques et sémantiques*. Thèse de 3e cycle, Université Grenoble 3. 217 p.
- GROSS, Maurice (1968). *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*. Paris : Larousse, réimp. Cantilène 1986. 181 p.
- GROSS, Maurice (1975). *Méthodes en syntaxe : le régime des constructions complétives*. Paris : Hermann. 413 p.
- HUOT, Hélène (1981). *Constructions infinitives du français. Le subordonnant « de »*. Genève : Droz. 522 p.
- KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie (2000). « Les séries verbales en baoulé : questions de morphosyntaxe et de sémantique ». In *Studies in African Linguistics*, 29, 1 : pp. 75-90.
- LABELLE, JACQUES & LECLERE Christian (eds.) (1995). *Lexiques-grammaires comparés en français : Actes du Colloque International de Montréal (3-5 juin 1992)*. *Linguisticae Investigationes Supplementa* 17. Amsterdam / Philadelphia : J. Benjamins Publishing Company. 217 p.
- LAMIROY, Béatrice - (1981). « Les propositions *a* et *para* devant l'infinitif complément d'un verbe de mouvement en espagnol ». In *Linguisticae Investigationes*, V : 1 : 75-90, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- (1984). « La valeur heuristique de la comparaison linguistique : Un exemple concernant le français, l'espagnol et l'italien ». In *GUILLET et LA FAUCI* (eds.) 1984 : pp. 223-231.
- LARJAVAARA, Meri (2000). *Présence ou absence de l'objet. Limites du possible en français contemporain*. Thèse de doctorat, Université de Helsinki. 215 p.
- MULLER, Claude (2002). *Les bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive. Français - Langues voisines*. Presses universitaires de Bordeaux. 454 p.
- PIOT, Mireille - (1978). *Étude transformationnelle de quelques classes de subordination du français*. Thèse de 3e cycle, LADL, Université de Paris 7. 444 p.
- (1995) : *Composition transformationnelle de phrases par subordination et par coordination*. Thèse d'état, Université Paris 7, LADL, Coll. « Thèse à la carte », Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 1998. 426 p.
- SANGARE, Aby (1984) : *Dioula de Kong (Côte d'Ivoire) : phonologie, grammaire, lexique et textes*. Thèse de 3e cycle, Université Grenoble 3. 432 p.
- TIMYAN, Judith & Georges RETORD (1978) : *N wan yo ... Cours de baoulé*. Université d'Abidjan. Ministère de la Recherche Scientifique. 239 p.